

<http://www.contrepoints.org/appstore-contrepoints>

## **Victimes des éoliennes : mythe ou réalité ?**

*Publié le 21 août 2014 dans Matières premières et énergie*

**78 scientifiques du monde entier constatant quantité de troubles sanitaires liés aux éoliennes ont demandé des études indépendantes. Pour quels résultats ?**

*Par Jean-Pierre Riou.*

L'Académie Nationale de Médecine préconise 1500m d'éloignement entre éoliennes et habitations. Elle demande que soit menée une étude épidémiologique sur les effets sanitaires des éoliennes.

78 scientifiques du monde entier constatant quantité de troubles sanitaires liés aux éoliennes ont demandé ces mêmes études indépendantes. L'industrie éolienne paye quantité d'études pour accréditer l'idée que le bruit éolien n'est pas nocif pour la santé et nier l'impact des infrasons et basses fréquences<sup>1</sup>.

Rien de nouveau sous le soleil, les groupes financiers liés au tabac ou à l'amiante ont dû faire de même en leur temps, et l'industrie éolienne n'est pas la seule dans ce cas à l'heure actuelle. L'Acoustical Society of America a publié, cette année, un article du professeur A.N.Salt « How Does Wind Turbine Noise Affect People ? », dans lequel il fustige les liens de certains acousticiens avec l'industrie éolienne et condamne l'absence de référence scientifique dans leur déni du risque sanitaire. À titre d'exemple, l'« Australian Medical Association » (AMA) a publié récemment un rapport tendant à minimiser ce risque.

Ce rapport, qui nie quantité de publications faisant autorité, a soulevé une vague de protestations indignées de la communauté scientifique : - Lettre du professeur émérite irlandais Alun Evans, Epidémiologiste. - Lettre de l'otoneurologue suédois Dr Hakan Enbom - Lettre du médecin du travail danois, Dr Mauri Johansson - Lettre du Professor canadien Robert McMurtry - Lettre du scientifique néozélandais Dr Bruce Rapley... Mais qui va vérifier les sources des rapports rassurants ?

Le ver est dans le fruit, quelle information sera donc diffusée par le Ministère du Développement Durable et de l'Énergie ou par L'ADEME dont le rôle est de promouvoir l'énergie éolienne ?

En France, l'avis de l'Académie de Médecine n'avait pas dû paraître légitime, s'agissant de notre santé, puisque l'AFSSET a été chargée de se prononcer sur sa pertinence et n'a pas retenu cette mesure de précaution jugeant, entre autres, que « Les avantages de la mise en oeuvre d'une telle mesure (1500m) d'application simple doivent être mis en balance avec le frein au développement qu'elle constitue ».

Ce rapport, du reste, est extrêmement sévère à l'encontre des insuffisances des critères de protection des riverains (émergences spectrales, validité des seuils d'exposition, d'application aux bruits impulsifs...) et constate des nuisances excessives à des distances de l'ordre du kilomètre. Mais qui a lu ce rapport et ne s'est contenté du refus de la distance de précaution ?

Signalons également que le rapport parlementaire de mars 2010 a fait état du manque de documentation de ce rapport AFSSET, qui l'a empêché de se forger sa propre opinion scientifique fondée sur une analyse indépendante et relève au contraire un encadrement des travaux et des

sources par l'ADEME et le Syndicat des Énergies Renouvelables ! Mais qui connaît cette critique émise par nos parlementaires ?

Et malgré tout, les propos les plus rassurants, dans des études les plus trompeuses, ne peuvent occulter un impact sanitaire inadmissible. Seules les pathologies induites par les infrasons sont obstinément réfutées. Il n'est jamais contesté, en effet, que le bruit des éoliennes altère le sommeil, ou trouble la tranquillité. On oublie juste de rappeler que la santé dépend intimement de la qualité du sommeil et du bien-être dans le cadre de vie.

Il n'est pas contesté, en effet, qu'on puisse entendre ces éoliennes toute la nuit, que le fait de les avoir vues tourner toute la journée rend leur bruit d'autant moins supportable, ni encore, que certaines personnes présentent une plus grande fragilité que d'autres à l'agression par le bruit, ni, enfin, qu'il est prouvé (Janssen et Vos, (sept 2011) ou Pedersen, juin 2009) qu'à dose égale, le bruit éolien est plus difficile à supporter que celui de la plupart des autres sources, ou que leur composante « basse fréquence » est particulièrement dérangeante (Møller et Pedersen (Low-frequency noise from large wind turbines)).

Mais qu'en termes charmants ces choses-là sont dites... Après de grandes déclarations du genre « *il est scientifiquement prouvé que le bruit éolien n'entraîne pas de détérioration physiologique de l'appareil auditif* », ce que personne n'a jamais prétendu, puis des considérations générales sans aucun intérêt du genre de « *les infrasons sont des phénomènes naturels présents dans le bruit du vent ou des vagues* » ou encore « *Les sons et les vibrations produits par les éoliennes n'ont rien d'unique* », le florilège commence :

*« Certaines personnes peuvent être irritées par les sons produits par les éoliennes. Cette indisposition n'est pas une maladie » « Certaines personnes peuvent trouver ce son gênant, ce qui serait une réaction qui repose principalement sur les caractéristiques spécifiques des personnes et non sur l'intensité des niveaux sonores »*

Il a même été mentionné que ceux qui en retirent de l'argent seraient moins gênés que les autres. (Qui ne seraient alors que de simples jaloux ?)

De telles études ne sont, bien sûr, lues par personne, mais permettent des titres ronflants dans la presse concernant « La vérité scientifique sur l'absence de nuisance sanitaire des éoliennes ». La communication, c'est un métier. Et ce sont des professionnels ! Il est de règle, pour les articles médicaux validés par la communauté scientifique d'être publiés en anglais, citons donc cette revue médicale canadienne (peer reviewed) qui a la bonne idée d'en publier également la traduction française.

Cet article de mai 2013 fait le bilan des symptômes sanitaires liés aux éoliennes et observés (dans un rayon d'1.4km) par les médecins canadiens. Il est plaisant de constater qu'elle cite précisément l'étude évoquée ci-dessus, considérant qu'elle reconnaît le dérangement par le bruit et la détérioration du sommeil et, par voie de conséquence, les graves effets sanitaires induits.

Mais qui en parle dans la presse ? Cette causalité est réfutée « sans la moindre référence scientifique » par les défenseurs de l'éolien et « repose sur un manque de connaissance approfondie de la physiologie », affirme le Pr Salt dans l'article cité précédemment. Qui s'en soucie ?

Lorsque les faits sont accablants, l'argument est alors avancé qu'il s'agit d'anciens modèles et que les éoliennes modernes sont silencieuses. Les études évoquées ici datent de 2011 à 2014 et considèrent (Møller et Pedersen) que le principal problème, lié aux basses fréquences est encore pire avec les éoliennes les plus récentes.

Faut il y voir un lien avec la suppression du contrôle des basses fréquences des éoliennes françaises depuis l'arrêté du 26 août 2011 qui les dispense du respect du code de santé publique ? « Les acteurs du développement de l'énergie éolienne devraient comprendre qu'aucun objectif économique ou politique ne doit prévaloir sur le bien-être et la santé des individus », c'est du moins la conclusion du rapport du ministère de la santé finlandais, dans lequel il vient de demander, ce 17 juin, l'application d'une distance minimum de 2 km avec les maisons.

Cette conception de la protection sanitaire l'honore.

#### **Annexe. - Etude d'un cas :**

*Pour en savoir plus sur les infrasons.*

Durant le dernier trimestre 1963, l'équipe du docteur Gavreau fut affectée de malaises migraines et nausées, survenus de manière inopinée. Après de longues recherches on découvrit, dans une usine voisine, un ventilateur à cadence lente de 7Hz, (génératrice d'ondes cérébrales  $\alpha$ ), qui étaient amplifiées par le conduit d'aération dans lequel le ventilateur était encastré. Ces infrasons étaient insupportables bien qu'inaudibles.

L'INRS (*Institut National de Recherche et de Sécurité*,) pour qui veut en savoir plus, indique, (p68) que les infrasons industriels sont générés par les grosses machines tournantes.

La taille des aérogénérateurs industriels pourrait inquiéter !

Un alinéa, juste après, affirme que les infrasons des éoliennes sont inférieurs au seuil permettant d'induire toute pathologie.

Ouf, c'est rattrapé à temps... La seule référence à cette affirmation (10, p.68) est, comme on aurait pu s'y attendre, le rapport de la British Wind Energy Association (BWEA). (*Low Frequency Noise and Wind Turbines*).

Ce rapport BWEA, qui se contente d'affirmations gratuites se réfère à une annexe technique <http://www.bwea.com/pdf/lfn-annex.pdf>, qui semble, bizarrement, avoir disparu du web ( ?)

Les archives de celui-ci permettent cependant de le retrouver sur [http://web.archive.org/web/20110301000000\\*/http://www.bwea.org/pdf/lfn-annex.pdf](http://web.archive.org/web/20110301000000*/http://www.bwea.org/pdf/lfn-annex.pdf) (cliquer sur le « snapshot du 26 avril 2006) et nous pouvons ainsi en savoir plus.

Cette annexe nous apprend qu'elle a été largement diffusée dans la presse nationale, ce dont on ne doute pas, mais n'a rien à voir avec la presse médicale concernant les articles acceptés par la communauté scientifique. Elle commence, de façon fort peu rigoureuse, par la conclusion : « **le fait qu'il n'y ait pas d'effets identifiés dus aux éoliennes depuis le temps que 68000 éoliennes sont installées dans le monde, est la preuve que les éoliennes ne sont pas nocives !** »

*(ces effets nocifs sont, bien sûr identifiés, la question devant être de savoir si la cause en est bien les éoliennes...)*

Suivent des références scientifiques censées attester l'innocuité des basses fréquences et infrasons, comme World Health Organisation; Infrasound, Brief Review of Toxicological Literature, 2001 Dont l'examen du texte original ne révèle pas l'affirmation annoncée, bien au contraire :

« *There is no agreement about the biological activity of infrasound. Reported effects include those on the inner ear, vertigo, imbalance, etc.; intolerable sensations, incapacitation, disorientation, nausea, vomiting, and bowel spasm; and resonances in inner organs, such as the heart* » (le consensus n'est pas établi, les effets rapportés sont.....)

Cette annexe cite abondamment le Dr Leventhall, ...en rapportant des propos qu'il aurait dits, dans une communication personnelle.....

Tandis que la lecture du rapport du Dr Leventhall évoqué établit en réalité l'impact sanitaire des sons basses fréquences, parmi lesquels ceux d'origine éolienne sont clairement identifiés.

On trouve, enfin des références comme la **Danish Wind Industry Association** qui indique que peu de plaintes concernent les infrasons ou la **German Wind Energy Association** qui confirme qu'il n'y a pas d'impact sur la santé humaine ! Le contraire aurait surpris. Pas étonnant que ce rapport n'ait pas été publié, semble-t-il, dans la moindre revue scientifique. Rigueur des sources oblige.


L'INRS nous a donc affirmé que les infrasons éoliens sont inoffensifs, circulez, il n'y a plus rien à voir.....

**EGALEMENT SUR <http://fr.sott.net/article/22772-Eoliennes-et-basses-frequences-futurs-problemes-de-sante-publique>**

### Complément :

Courbe d'intensité sonore dans le domaine des infrasons mesurée à proximité d'une éolienne

- Dans le domaine des infrasons, le niveau « sonore » dépasse les 80 dB
- Avec un vent de 8m/s le niveau sonore entre 500 et 1000 Hz dépasse les 90 dB



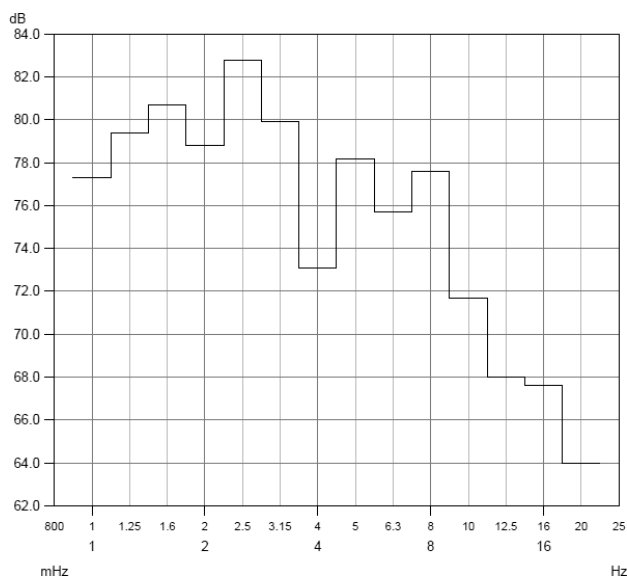
**Acoustic report for a wind turbine type  
REpower MM 92 at Chemin d'Ablis / France,  
operation mode 2050 kW**

Measurement 2009-01-22  
Full Report  
2009-03-13

REpower Dokumenten-Nummer	Rev.
D-2.9-VM.SM.A5-C	A-EM
Freigabe	Datum
S. Bigalke	11.03.2009

**SE09001B4**

Firmensdorfer Str. 73 · D-41517 Grevenbroich · Phone +49 (0)2181 2278-0 · Fax +49 (0)2181 2278-11 · info@windtest-enr.de · www.windtest-enr.de  
Geschäftsführer / Managing Director: Dipl.-Ing. Monika Köster · Handelsregister/Commercial Register: Amtsgericht Mönchengladbach HRB 7758  
USt-IdNr./VAT No.: DE 183950197 · Steuer-Nr./Tax ID: 1140/716003  
Bankverbindungen/Bankaccounts: Sparkasse Neuss, BIC: 25120330, Kto.-Nr. 800 272 04 · IBAN DE: 743050000000207204 · BIC: WELA DE 33



J'ai ce rapport à votre disposition ...